



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-237-1 ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 18 août 2025, le règlement suivant a été adopté :

Règlement modifiant le règlement sur la tarification des activités, biens et services en 2025 (2025-237-1)

Ce règlement a pour objet de modifier notamment certains tarifs de l'urbanisme.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi. Il peut être consulté sur le site web de la Ville à l'adresse suivante : www.saint-lambert.ca.

DONNÉ à Saint-Lambert, ce 28 août 2025.

La greffière,

Cassandra Comin Bergonzi

Cassandra Comin Bergonzi
Directrice du greffe, du contentieux et de l'urbanisme
